



PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 28 avril 2025

Date de mise en ligne : 22/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit avril à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Étaient présents : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Margaux BADROUILLARD et Claude NOBLE, Élus Municipaux, Évelyne JUIGNET et Paul CATHERINEAU Représentants de la Commune

Excusée : Martine AUSTRUY, Valérie TORCOL, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE et Paulette PANSARD

Secrétaire de séance : Margaux BADROUILLARD

Président de séance : Éric GARCIN

Monsieur le Président procède à l'appel, il constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 avril 2025.

RAPPORT N°1

N°10_CCAS_2025 OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ARCAF 13

Nous avons été récemment sollicités par l'association ARCAF 13 qui nous propose de mettre en place des ateliers intitulés « RIPOSTE », destinés aux femmes et aux adolescentes de notre commune.

Ces sessions ont pour objectif d'apprendre à réagir face aux différentes formes de harcèlement et d'agression – qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques ou sexuelles – qu'elles proviennent d'un inconnu ou d'un proche.

L'approche pédagogique, axée sur la coopération et la bienveillance, vise à renforcer la confiance en soi et à acquérir des outils concrets pour se protéger efficacement.

Deux formats d'ateliers sont proposés :

- Un atelier de 2 jours pour les femmes à partir de 16 ans ;
- Un atelier d'une journée pour les adolescentes de 12 à 14 ans.

A l'origine, les coûts des ateliers étaient de 2 500 € pour l'atelier adulte et 1 700 € pour l'atelier adolescent.

Grâce à une subvention de la Métropole et à une négociation avec l'ARCAF 13, nous avons pu réduire ces montants à 600 € pour l'atelier « adultes » et 300 € pour l'atelier « adolescentes ».

Une participation symbolique sera demandée à l'inscription :

- 10 € pour les adultes
- 5 € pour les adolescentes

Nous attirons votre attention sur une contrainte de calendrier : afin de pouvoir bénéficier de la subvention de la Métropole, l'action doit impérativement se dérouler avant la fin du mois de juin 2025.

La convention est jointe à cette note explicative.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président, Éric Garcin, à signer cette convention.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président, Éric Garcin, à signer la convention avec l'ARCAF 13.

RAPPORT N°2

N°11_CCAS_2025 OBJET : DEMANDE AIDE FINANCIÈRE : PARTICIPATION AU PAIEMENT DU PORTAGE REPAS

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement du portage repas.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS prenne en charge financièrement 2 mois de portage repas soit 308 €

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, une aide de 308 €.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 14h40.

Secrétaire de séance



Monsieur le Maire, Président Séance
Éric GARCIN



Le 29 avril 2025